

Semences et biodiversité : les grandes déclarations ne suffisent pas!...

GROS SEL	L'invité de Grain de sel : Sylvestre Ouedraogo	4
FORUM	Tribune : pour un véritable commerce intra-africain	5
	Les risques de prix liés à la nouvelle hausse des prix internationaux	7
	Échos de la recherche internationale sur l'agriculture familiale	9
LE DOSSIER	Les semences : intrants stratégiques pour les agriculteurs	11
FORUM	Évolution des dispositifs de services agricoles au Nord-Cameroun	35
INITIATIVES	Genèse de l'organisation panafricaine des producteurs agricoles	37
REPÈRES	Quelques définitions clés pour aborder ce dossier « semences »	39
VIE DU RÉSEAU	Grain de sel vu par ses lecteurs	41
	Commentaires de Loïc Barbedette, sociologue, sur le numéro 50 de Grain de Sel consacré aux leaders paysans	42

EN 2001, le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa, appelé aussi « Traité des semences ») est adopté par les États membres de la FAO. Entré en vigueur en 2004, après ratification par une centaine d'États (les États-Unis ne l'ont pas ratifié), il vise à soutenir la conservation ex-situ et in-situ de la biodiversité cultivée. Il reconnaît la contribution des agriculteurs dans la conservation et la mise en valeur des ressources phylogénétiques. Il reconnaît aussi les droits des agriculteurs à conserver, ressemer, protéger et vendre leurs semences, à promouvoir l'utilisation durable des ressources phylogénétiques et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Mars 2011, dix ans se sont écoulés, la quatrième session ordinaire de l'organe directeur du Tirpaa se réunit à Bali, en Indonésie. Objectif visé : l'examen et l'évaluation des progrès accomplis et la poursuite de la promotion de ce traité. En guise de préparation, une conférence ministérielle de haut niveau est organisée, rassemblant les ministres en charge de l'application du traité. Dans leur déclaration finale, ils s'engagent à « promouvoir l'application de ce Traité afin d'aider à relever les défis de l'érosion de la biodiversité agricole, de l'insécurité alimentaire, de l'extrême pauvreté et des effets des changements climatiques ».

Mais le bilan de ce sommet est tout autre. Les organisations paysannes se sont réunies au travers d'espaces de revendications pour exprimer leur déception. Si l'implication de la collaboration des organisations de producteurs dans la préparation d'ateliers régionaux a été actée d'ici 2013, la mise en application concrète de l'article 9 sur les « Droits des agriculteurs » et la mobilisation de financements pour rendre opérationnelle cet objectif central du Traité est au point mort.

Pendant que les spécialistes des ressources phylogénétiques échangent et débattent, qu'en est-il des réalités auxquelles les agriculteurs sont confrontés, notamment sur le continent africain ? Accaparement de terres, privatisation du vivant, brevetage de semences, bio-piraterie, droits de propriété intellectuelle : autant d'enjeux et de sujets qui fâchent. Ils sont au cœur de ces réalités et constituent un défi majeur pour l'avenir des agricultures familiales en Afrique.

La rédaction d'Inter-réseaux